

## **Gouvernance européenne du BEA : la plateforme sur le bien-être animal**

*L. Mirabito, Idele*

A la suite de différentes initiatives des pays nordiques, la Commission a mis en place en 2017 une « Plateforme sur le bien-être animal » dont les objectifs principaux sont de contribuer :

- A la mise en œuvre de la réglementation et son harmonisation au sein de l'Union Européenne
- A la facilitation du dialogue entre les parties prenantes et l'émergence d'initiatives visant à améliorer le bien-être animal
- A la promotion des bonnes pratiques et des standards européens

Cette plateforme comprend 75 membres représentant, outre les états de l'UE, des institutions internationales, des organisations professionnelles (agriculture, agro-alimentaire, vétérinaires...), des ONG de la société civile et des experts scientifiques indépendants qui se réunissent en plénière et dans le cadre de groupe de travail *ad hoc*.

Les premiers groupes portent sur le transport des animaux (export, gestion des températures, transport des veaux) et le bien-être des porcs en élevage, répondant aux priorités d'harmonisation de la réglementation identifiées par la Commission.

Au-delà de ces priorités, les acteurs eux-mêmes ont proposé différents projets. Sans préjuger de la portée des travaux de cette plateforme, on peut penser qu'elle pourrait favoriser, à terme, la formulation de recommandations, de lignes directrices, de guides de bonnes pratiques concernant des catégories d'animaux ne disposant pas actuellement de réglementations spécifiques ; une forme de « *soft regulation* » ?